
Présidence : Italie**1172^e SÉANCE PLÉNIÈRE DU CONSEIL**1. Date : jeudi 18 janvier 2018Ouverture : 10 h 05
Suspension : 12 h 55
Reprise : 15 h 05
Clôture : 16 h 352. Président : Ambassadeur A. Azzoni

Au nom du Conseil permanent, le Président a présenté ses condoléances à la Moldavie à la suite du décès accidentel, le 18 janvier 2018, de M. Vitalie Andrei Zara, observateur au sein de la Mission spéciale d'observation de l'OSCE en Ukraine.

3. Sujets examinés – Déclarations – Décisions/documents adoptés :Point 1 de l'ordre du jour : MÉTHODES DE TRAVAIL DU CONSEIL
PERMANENT EN 2018

Président, Fédération de Russie, Bulgarie-Union européenne (l'Albanie, l'ex-République yougoslave de Macédoine, le Monténégro et la Serbie, pays candidats ; la Bosnie-Herzégovine, pays du processus de stabilisation et d'association et pays candidat potentiel ; l'Islande, pays de l'Association européenne de libre-échange, membre de l'Espace économique européen ; ainsi que l'Andorre, la Géorgie, la Moldavie et Saint-Marin, souscrivent à cette déclaration) (PC.DEL/42/18), Canada (PC.DEL/54/18 OSCE+), Turquie (PC.DEL/28/18 OSCE+), Autriche, Roumanie (PC.DEL/20/18 OSCE+), Suisse, France, États-Unis d'Amérique, Azerbaïdjan, Royaume-Uni, Allemagne, Espagne, Ukraine, Pays-Bas, Slovénie, Secrétaire général

Point 2 de l'ordre du jour : DÉCISION SUR LA PROROGATION DU MANDAT
DU BUREAU DU PROGRAMME DE L'OSCE À
DOUCHANBÉ

Président

Décision : le Conseil permanent a adopté la Décision n° 1285 (PC.DEC/1285) sur la prorogation du mandat du Bureau du programme de l'OSCE à Douchanbé ; le texte de cette décision est joint au présent journal.

Point 3 de l'ordre du jour : AFFAIRES COURANTES

- a) *Agression en cours contre l'Ukraine et occupation illégale persistante de la Crimée par la Russie* : Ukraine (PC.DEL/31/18), Bulgarie-Union européenne (l'Albanie, l'ex-République yougoslave de Macédoine et le Monténégro, pays candidats ; la Bosnie-Herzégovine, pays du processus de stabilisation et d'association et pays candidat potentiel ; l'Islande, le Liechtenstein et la Norvège, pays de l'Association européenne de libre-échange, membres de l'Espace économique européen ; ainsi que la Géorgie, la Moldavie et l'Ukraine, souscrivent à cette déclaration) (PC.DEL/41/18/Rev.1), Suisse (PC.DEL/35/18 OSCE+), Turquie (PC.DEL/51/18 OSCE+), États-Unis d'Amérique (PC.DEL/21/18), Canada (PC.DEL/53/18 OSCE+)
- b) *Situation en Ukraine et nécessité d'appliquer les accords de Minsk* : Fédération de Russie (PC.DEL/39/18), Ukraine
- c) *Loi relative au statut des participants à la Seconde Guerre mondiale adoptée récemment en Lettonie* : Fédération de Russie (PC.DEL/22/18), Lettonie (PC.DEL/48/18 OSCE+)
- d) *Violations de la liberté des médias aux États-Unis d'Amérique* : Fédération de Russie (PC.DEL/23/18), États-Unis d'Amérique (PC.DEL/56/18) (PC.DEL/57/18), Ukraine
- e) *Violations des droits de l'homme dans l'installation de détention de la baie de Guantanamo* : Azerbaïdjan (PC.DEL/37/18 OSCE+), Fédération de Russie (PC.DEL/26/18), États-Unis d'Amérique (PC.DEL/58/18)
- f) *Assassinat de M. O. Ivanović* : Serbie (annexe 1), Fédération de Russie (annexe 2), Suisse (PC.DEL/33/18 OSCE+), États-Unis d'Amérique (PC.DEL/24/18), Bulgarie-Union européenne (l'Albanie, l'ex-République yougoslave de Macédoine et le Monténégro, pays candidats ; la Bosnie-Herzégovine, pays du processus de stabilisation et d'association et pays candidat potentiel ; l'Islande, le Liechtenstein et la Norvège, pays de l'Association européenne de libre-échange, membres de l'Espace économique européen ; ainsi que la Géorgie, souscrivent à cette déclaration) (PC.DEL/44/18), Albanie (PC.DEL/32/18), France, Président, Directeur du Centre de prévention des conflits
- g) *Violations des droits de l'homme concernant le centre de défense des droits de l'homme Mémorial en Fédération de Russie* : Bulgarie-Union européenne (l'Albanie, l'ex-République yougoslave de Macédoine et le Monténégro, pays candidats ; la Bosnie-Herzégovine, pays du processus de stabilisation et d'association et pays candidat potentiel ; l'Islande, pays de l'Association européenne de libre-échange, membre de l'Espace économique européen ;

ainsi que l'Australie, la Géorgie et l'Ukraine, souscrivent à cette déclaration) (PC.DEL/45/18), États-Unis d'Amérique (PC.DEL/25/18), Norvège, Canada (PC.DEL/52/18 OSCE+), Ukraine, Fédération de Russie

- h) *Condamnation du journaliste A. Mukhtarli en Azerbaïdjan* : Bulgarie-Union européenne (l'Albanie, l'ex-République yougoslave de Macédoine et le Monténégro, pays candidats ; la Bosnie-Herzégovine, pays du processus de stabilisation et d'association et pays candidat potentiel ; ainsi que la Norvège, pays de l'Association européenne de libre-échange, membre de l'Espace économique européen, souscrivent à cette déclaration) (PC.DEL/47/18), États-Unis d'Amérique (également au nom du Canada) (PC.DEL/27/18), Suisse (PC.DEL/34/18 OSCE+), Azerbaïdjan (PC.DEL/36/18 OSCE+), Arménie
- i) *Priorités du Kazakhstan en tant que membre non permanent du Conseil de sécurité des Nations Unies pour les années 2017 et 2018 et débat au niveau ministériel sur le thème « Établissement d'un partenariat régional en Afghanistan et en Asie centrale comme modèle pour relier sécurité et développement »* : Kazakhstan (PC.DEL/49/18 OSCE+), Tadjikistan (PC.DEL/38/18 OSCE+), Ouzbékistan, Turkménistan, Kirghizistan, Fédération de Russie (PC.DEL/30/18/Rev.1), Afghanistan (partenaire pour la coopération) (PC.DEL/40/18 OSCE+)

Point 4 de l'ordre du jour : **RAPPORT SUR LES ACTIVITÉS DE LA PRÉSIDENTE EN EXERCICE**

- a) *Nomination de représentants personnels et spéciaux de la Présidence italienne de l'OSCE (CIO.GAL/2/18/Rev.1 OSCE+)* : Président
- b) *Première Réunion préparatoire du vingt-sixième Forum économique et environnemental de l'OSCE, prévue les 22 et 23 janvier 2018* : Président

Point 5 de l'ordre du jour : **RAPPORT DU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL**

- a) *Annonce de la distribution d'un rapport écrit du Secrétaire général* : Directeur du Centre de prévention des conflits (SEC.GAL/10/18 OSCE+)
- b) *Heure du Secrétaire général avec les chefs de délégation* : Directeur du Centre de prévention des conflits (SEC.GAL/10/18 OSCE+)
- c) *Réunion annuelle de la Présidence de l'OSCE et du Secrétariat avec les chefs des opérations de terrain et des institutions, tenue les 11 et 12 janvier 2018* : Directeur du Centre de prévention des conflits (SEC.GAL/10/18 OSCE+)
- d) *Entretiens entre le Secrétaire général et le Président suisse ayant eu lieu le 8 janvier 2018* : Directeur du Centre de prévention des conflits (SEC.GAL/10/18 OSCE+)
- e) *Entretiens entre le Secrétaire général et la Ministre fédérale autrichienne pour l'Europe, l'intégration et les affaires étrangères, ayant eu lieu*

le 21 décembre 2017 : Directeur du Centre de prévention des conflits
(SEC.GAL/10/18 OSCE+)

- f) *Annonce de la distribution du rapport sur la visibilité du Secrétariat de l'OSCE pour la période novembre-décembre 2017* : Directeur du Centre de prévention des conflits (SEC.GAL/10/18 OSCE+)
- g) *Appel à candidatures pour le poste de Représentant spécial et Coordinateur de la lutte contre la traite des êtres humains* : Directeur du Centre de prévention des conflits (SEC.GAL/10/18 OSCE+)

Point 6 de l'ordre du jour : QUESTIONS DIVERSES

- a) *Démocratie et état de droit en Espagne* : Espagne (annexe 3)
- b) *Élections législatives en Hongrie prévues le 8 avril 2018* : Hongrie
- c) *Élections législatives au Luxembourg prévues le 14 octobre 2018* : Luxembourg

4. Prochaine séance :

Jeudi 25 janvier 2018 à 10 heures, Neuer Saal



1172^e séance plénière

Journal n° 1172 du CP, point 3 f) de l'ordre du jour

DÉCLARATION DE LA DÉLÉGATION DE LA SERBIE

Monsieur le Président,

Je tiens à vous remercier de l'occasion que vous me donnez d'évoquer cette question d'actualité, compte tenu du crime odieux qui a été commis mardi à Mitrovica, au Kosovo, où Oliver Ivanović, éminente personnalité politique serbe, a été assassiné. Le Gouvernement de la République de Serbie offre ses condoléances à la famille de Monsieur Ivanović.

Oliver Ivanović était un homme politique modéré. Mais, surtout, il était un mari attentionné et un père aimant de quatre enfants, un être affable qui, tout au long de sa carrière politique et de sa vie, a appelé à la paix, à la coexistence et à la coopération entre les habitants du Kosovo-Metohija. Désormais, malheureusement, sa famille et lui sont privés de la possibilité de l'innocenter des accusations forgées de toutes pièces portées contre lui concernant des crimes qu'il aurait commis durant le conflit au Kosovo.

La Serbie condamne avec la plus grande fermeté l'assassinat de Monsieur Ivanović. Nous demandons à l'ensemble de la communauté internationale présente au Kosovo d'aider à traduire en justice les auteurs de ce crime. Nous remercions tous ceux qui ont condamné l'assassinat et offert leurs condoléances en exprimant le souhait d'apporter leur concours à l'enquête. La Serbie considère que cet assassinat en plein jour est un acte de terrorisme et le traitera comme tel en ce sens que notre Bureau du Procureur spécial chargé de la lutte contre la criminalité organisée et d'autres autorités compétentes participeront au règlement de cette affaire.

Monsieur le Président,

J'affirme sans crainte de me tromper que le ou les auteurs de ce crime ne sont pas Serbes. Ils ne sont pas Albanais. Ils n'ont aucune nationalité. Ils ne sont que des criminels œuvrant contre la stabilité de l'ensemble de la région et contre tous les habitants du Kosovo-Metohija et en particulier contre la sécurité des Serbes dans la partie nord de la province. Ils doivent être traduits en justice sans tarder grâce à une enquête approfondie, efficace et transparente.

Considérant le fait que la Serbie n'exerce pas de contrôle efficace sur cette partie de son territoire, nous demandons aux autorités locales de s'occuper de cette question sans

tarder, de façon professionnelle et avec la diligence requise. Nous sommes prêts à apporter un soutien sans réserve à cette enquête. Ceci étant, le Gouvernement serbe a envoyé des lettres à la Mission « État de droit » menée par l'Union européenne au Kosovo (EULEX) et à la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo (MINUK) demandant que les institutions de la République de Serbie participent à l'enquête.

Nous demandons à tous de garder le calme et de ne pas céder à la peur et aux émotions qui sont vives en ce moment. Maintenir la paix et la stabilité continue d'être d'une importance primordiale et devrait constituer notre but principal.

En ce XXI^e siècle, tous les habitants de la région devraient finalement comprendre qu'il est grand temps d'avoir des discussions et des négociations et de renforcer la confiance, ce qui donnera lieu en définitive à une amitié véritable et sincère. Des crimes tels que celui qui a été commis ne peuvent que susciter la haine, la vengeance et la violence qui sont un frein à la paix et au progrès.

Monsieur le Président,

L'Union européenne constitue un exemple de la façon dont des nations qui ont enduré des souffrances considérables dans le plus grand conflit de l'histoire de l'humanité peuvent trouver un moyen de surmonter la haine, de coopérer et de réaliser de grandes choses. Si cela a été possible après la Seconde Guerre mondiale sur l'ensemble du continent, cela doit l'être aussi dans les Balkans occidentaux. Cela ne tient qu'à nous.

Monsieur le Président,

Je vous prie de bien vouloir inclure la présente déclaration dans le journal de ce jour.

Merci.



Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe
Conseil permanent

PC.JOUR/1172
18 January 2018
Annex 2

FRENCH
Original: RUSSIAN

1172^e séance plénière

Journal n° 1172 du CP, point 3 f) de l'ordre du jour

DÉCLARATION DE LA DÉLÉGATION DE LA FÉDÉRATION DE RUSSIE

Monsieur le Président,

Nous considérons que le meurtre d'Oliver Ivanović, homme politique serbe de premier plan, qui a été commis le 16 janvier 2018 à Mitrovica, au Kosovo, est un acte terroriste visant à intimider la population serbe établie dans le nord du territoire autonome du Kosovo. Nous exprimons nos sincères condoléances à la famille et aux proches de M. Ivanović.

Nous estimons, comme le Gouvernement serbe, qu'il s'agit d'un crime odieux et nous pensons qu'il est important d'agir conformément aux exigences de Belgrade et de veiller à ce que les organes compétents de la Serbie participent pleinement à l'enquête. Nous tenons à souligner que cela ne contredit en rien les dispositions de la résolution 1244 du Conseil de sécurité des Nations Unies, dont le rôle est fondamental.

Malheureusement, cet événement confirme les nombreuses mises en garde que nous avons formulées au sujet de la non-viabilité du quasi-État du Kosovo, de la situation fragile de son territoire et de l'anarchie qui y règne. Tous ces facteurs ont préparé le terrain à des actions qui sont commises systématiquement contre les Serbes et accéléré la spirale de la violence au point que les profanations de lieux saints orthodoxes, les agressions et la destruction de biens de la population non-albanaise sont désormais quotidiennes.

Nous soulignons que cet acte terroriste témoigne de la nécessité pour les structures multilatérales d'accorder une attention soutenue et constante à la situation au Kosovo et de respecter le calendrier des rapports présentés à l'OSCE et au Conseil de sécurité de l'ONU par les présences internationales à Priština. Il est important d'adopter une approche active et objective de la situation sur le territoire, qui est une source de préoccupation croissante et qui apparaît désormais clairement aux yeux de tous comme une menace directe pour la paix et la sécurité dans la région.

Nous demandons que la présente déclaration soit jointe au journal de ce jour.

Je vous remercie de votre attention



Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe
Conseil permanent

PC.JOUR/1172
18 January 2018
Annex 3

FRENCH
Original: SPANISH

1172^e séance plénière
Journal n° 1172 du CP, point 6 a) de l'ordre du jour

DÉCLARATION DE LA DÉLÉGATION DE L'ESPAGNE

Monsieur le Président,

J'interviens une nouvelle fois devant le Conseil permanent, à ma demande, pour faire le point sur la démocratie et l'état de droit en Espagne.

La dernière intervention de ma délégation remonte au 2 novembre 2017, date à laquelle elle avait annoncé l'approbation par le Sénat espagnol des mesures demandées par le Gouvernement, conformément à l'article 155 de la Constitution, pour rétablir l'ordre légal dans la Communauté autonome de Catalogne.

La résolution du Sénat prévoyait, entre autres mesures, la dissolution du Parlement autonome catalan et la convocation d'élections régionales autonomes. Ces dernières ont eu lieu le 21 décembre dernier dans le respect de la légalité et des garanties électorales, le jour du scrutin s'étant déroulé normalement. La participation, un record pour ce type d'élection, a atteint les 81,94 %, soit 230 000 électeurs de plus qu'en 2015, bien que l'électorat ait été moins important.

En ce qui concerne les résultats, les partis nationalistes ont baissé en pourcentage, de 48,70 % à 47,52 %, les non séparatistes, dont le parti des citoyens (Ciudadanos) qui a remporté le plus de suffrages, ayant obtenu 52,48 % des voix, bien qu'une fois de plus la répartition des sièges, conformément à la loi électorale en vigueur, ait donné une majorité aux nationalistes.

Hier a eu lieu la session inaugurale du Parlement catalan au cours de laquelle le Bureau du Parlement a été constitué. Il s'agit là de la première étape vers l'investiture d'un nouveau chef de l'exécutif régional.

Monsieur le Président,

Les résultats des dernières élections montrent à nouveau que la Catalogne est une société plurielle et que la fracture sociale et politique qui a été créée ne peut être comblée que si cette pluralité est respectée. Pour ce faire, le cadre constitutionnel et l'état de droit sont des conditions indispensables, comme le sont les discours qui favorisent le rétablissement de la coexistence, l'intégration et le respect des droits de tous.

La Constitution espagnole fêtera ses 40 ans en 2018. Les résultats obtenus par l'Espagne en matière de démocratie durant cette période ont placé notre pays parmi ceux qui jouissent des libertés et des garanties les plus complètes en matière de protection des droits de l'ensemble de ses citoyens. Le Gouvernement espagnol et la grande majorité des partis politiques souhaitent que le nouveau Parlement catalan qui vient d'être constitué favorise un retour à la légalité constitutionnelle et à la loyauté institutionnelle afin de surmonter une fois pour toute la période d'instabilité et de détérioration sociale et économique et d'assurer le bien-être auquel aspirent tous les citoyens de la Catalogne.

Merci beaucoup.

Monsieur le Président, je vous serais reconnaissant de bien vouloir annexer le texte de la présente déclaration au journal de la séance plénière de ce jour.



Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe
Conseil permanent

PC.DEC/1285
18 January 2018

FRENCH
Original: ENGLISH

1172^e séance plénière
Journal n° 1172 du CP, point 2 de l'ordre du jour

DÉCISION N° 1285
PROROGATION DU MANDAT DU BUREAU DU PROGRAMME DE
L'OSCE À DOUCHANBÉ

Le Conseil permanent

Décide de proroger le mandat du Bureau du programme de l'OSCE à Douchanbé jusqu'au 31 décembre 2018.